



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 12 juin 2018 à 13 h et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absent, monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^{re} Suzanne Ouellet, greffier et M^{re} Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint, ainsi que Catherine Bellemare, André Bonneau, André Cadieux, Gilles Desjardins, Lucie Gagnon, Laurence Gillot, Marc Gohier, Mario Harel, Alain Lalonde, Catherine Marchand, Chantal Marcotte, Arash Mohtashami-Maali, Marc Phaneuf et Frédéric Vandal.

CAUP20180612-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

13 h – Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 12 juin 2018.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette prend son siège.

Les membres du conseil consentent au retrait des items suivants :

- 4.5 Projet numéro 112378** - Avis de présentation - Règlement numéro 501-45-2018 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005, dans le but d'apporter, dans le cadre de règlements de type Omnibus, des ajustements dont des dispositions relatives à l'émission des permis et certificats et des exigences relatives aux garanties financières
- 4.6 Projet numéro 112379** - Avis de présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 502-281-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de modifier, d'abroger et d'ajouter des dispositions d'encadrement réglementaires à portée générale et spécifique, susceptibles d'approbation référendaire
- 4.7 Projet numéro 112380** - Projet de Règlement numéro 502-281-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de modifier, d'abroger et d'ajouter des dispositions d'encadrement réglementaires à portée générale et spécifique, susceptibles d'approbation référendaire
- 4.8 Projet numéro 112381** - Avis de présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 502-283-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de modifier, d'abroger et d'ajouter des dispositions d'encadrement réglementaires à portée générale et spécifique, non susceptibles d'approbation référendaire
- 4.9 Projet numéro 112382** - Projet de Règlement numéro 502-283-2018 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de modifier, d'abroger et d'ajouter des dispositions d'encadrement réglementaires à portée générale et spécifique, non susceptibles d'approbation référendaire

- 4.16 Projet numéro 112383** - Avis de présentation - Règlement numéro 504-7-2018 modifiant le Règlement de construction numéro 504-2005, dans le cadre de modifications réglementaires de type « Omnibus », dans le but d'actualiser une référence au Code de construction du Québec
- 4.17 Projet numéro 112384** - Projet de Règlement numéro 504-7-2018 modifiant le Règlement de construction numéro 504-2005, dans le cadre de modifications réglementaires de type « Omnibus », dans le but d'actualiser une référence au Code de construction du Québec
- 4.18 Projet numéro 112387** - Avis de présentation et dépôt du Règlement numéro 505-17-2018 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 505-2005, dans le cadre de modifications réglementaires de type « Omnibus », dans le but de soustraire à l'approbation d'un PIIA, les opérations cadastrales, les modifications de limites des terrains, et pour ajouter un nouveau cadre réglementaire afin de régir les projets intégrés
- 4.19 Projet numéro 112388** - Règlement numéro 505-17-2018 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 505-2005, dans le cadre de modifications réglementaires de type « Omnibus », dans le but de soustraire à l'approbation d'un PIIA, les opérations cadastrales, les modifications de limites des terrains, et pour ajouter un nouveau cadre réglementaire afin de régir les projets intégrés

Ces dossiers feront l'objet d'une présentation dans le cadre d'un comité plénier ultérieur en août 2018.

- 4.25 Projet numéro 112621** - Seconde résolution - PPCMOI - Construire une habitation multifamiliale de quatre étages - 49, boulevard Fournier - District électoral de Hull-Wright - Cédric Tessier

Le projet ne faisant pas l'objet d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, celui-ci est à son adoption finale dans le cadre de la séance du 12 juin 2018.

- 5.1 Projet numéro 111977** - Avis de présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 303-8-2018 modifiant le Règlement numéro 303-2007 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Gatineau

Les membres du conseil sont invités à faire part de leurs commentaires quant aux limites de vitesse dans leur quartier respectif.

Les membres du conseil consentent à l'ajout des items suivants :

- 28.1 Projet numéro 112423** - Avis de présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 300-22-2018 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau dans le but de prolonger la période où la voie réservée au transport collectif sur le boulevard Alexandre-Taché est en vigueur
- 28.2 Projet numéro 112596** - Avis de présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 300-23-2018 modifiant le Règlement numéro 300-2006 dans le but de modifier la pénalité attribuable à une contravention aux dispositions relatives aux stationnements pour handicapés ainsi que les heures de stationnement sur certains terrains municipaux

Demande est faite pour examiner la possibilité d'émettre des contraventions aux propriétaires de véhicules à essence qui sont stationnés dans les stationnements réservés aux automobiles électriques.

La demande sera examinée dans le cadre de la révision de la politique de stationnement.

28.3 Projet numéro --> CES – Modification à la structure organisationnelle – Cabinet du maire

Le caucus préparatoire est suspendu à 13 h 55.

Reprise du caucus préparatoire à 14 h 10.

CAUP20180612-P2 DÉPLOIEMENT DE L'ACTION 23 DU PGMR 2016-2020

14 h 10 – Mot de madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette.

Madame Chantal Marcotte, accompagnée de messieurs André Turgeon et Frédéric Vandal, présente le déploiement de l'Action 23 – Mise en place d'incitatifs tarifaire pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par les citoyens du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR 2016-2020).

Le déploiement proposé pour 2018-2019 prévoit des modifications réglementaires, l'acquisition et la livraison de bacs roulants, un programme de récupération de contenants de collecte, un modèle tarifaire, des consultations en ligne et des groupes de discussion, de même qu'un accompagnement du service auprès des propriétaires et gestionnaires de multilogements.

Un échéancier est soumis aux membres du conseil municipal.

RECOMMANDATION :

La Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement, lors de sa séance du 24 mai 2018, a entériné le déploiement 2018-2019 de l'Action 23. du PGMR 2016-2020, selon la recommandation du Service de l'environnement.

CP-ENV-2018-002

Entériner le déploiement 2018-2019 de l'Action 23. du PGMR 2016-2020 afin :

- que le chapitre « Collecte des ordures ménagères » du règlement relatif à la gestion des matières résiduelles modifié contienne une disposition limitant le volume du contenant permis à un seul bac gris d'un maximum de 120 litres par unité par collecte en bordure de rue et que cette disposition entre en vigueur le 15 juillet 2019;
- que la distribution des bacs gris aux unités desservies en bordure de rue se fasse à partir d'octobre 2018 et jusqu'au plus tard le 31 janvier 2019;
- qu'une consultation soit élaborée à l'été 2018 en vue de développer des mesures d'atténuation relativement à la limite de volume d'ordures ménagères et à la tarification des surplus générés;
- qu'un modèle tarifaire soit proposé en mai 2019 à cette commission en vue de l'entrée en vigueur au 15 juillet 2019, suite à une année d'implantation.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

En l'absence d'objection, la recommandation numéro **CP-ENV-2018-002** est acceptée à l'unanimité.

Les items 5.5 et 5.6 de l'ordre du jour du conseil municipal du 12 juin 2018 visent une partie de ce déploiement.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 15.